

**Attestation ou droit du « conjoint »
survivant aux régimes immobilisés
Gestion d'actifs CIBC inc.**

Destinataire(s) : Compagnie Trust CIBC, selon le cas

Et : Gestion d'actifs CIBC inc., selon le cas

Objet : Succession de _____ dont le numéro de compte est le _____

La personne décédée, _____ (le « Rentier »), détenait un :
(indiquer le nom du rentier décédé)

Cocher le type de régime pertinent :

- Régime d'épargne-retraite immobilisé (« RER immobilisé ») / compte de retraite immobilisé (« CRI »)
- Fonds de revenu de retraite immobilisé (« FRRi »)
- Fonds de revenu viager (« FRV »)
- Fonds de revenu de retraite prescrit (« FRR prescrit »)

régi par la Législation sur les pensions (_____) et les règlements qui en découlent,
(indiquer fédérale ou le nom de la province)
tels qu'ils sont modifiés de temps à autre (la « Législation sur les pensions »).

**Partie A – À remplir par la personne qui déclare avoir droit à la prestation de décès de conjoint aux termes de la
Législation sur les pensions qui s'applique**

J'ai examiné les définitions du terme « conjoint » que mon représentant m'a fournies. Par les présentes, j'atteste des faits suivants :

- i) Je suis le « conjoint » survivant du Rentier aux termes de la Législation sur les pensions applicable régissant ces fonds immobilisés.
- ii) Je **n'ai jamais** renoncé à mon droit de recevoir la prestation de décès de conjoint en vertu du régime immobilisé susmentionné.
- iii) Il n'existe actuellement aucune situation qui pourrait me priver du droit de recevoir la prestation de décès de conjoint (*veuillez consulter la note* plus bas*).
- iv) Le Rentier était un participant initial au régime de retraite OU le Rentier n'était pas un participant initial au régime de retraite, mais les fonds immobilisés sont détenus dans un FRV de la Colombie-Britannique, ou dans un CRI ou un FRV de la Nouvelle-Écosse ou du Nouveau-Brunswick.

*** Note importante :** Vous devriez savoir que si votre relation avec le Rentier est rompue au moment de son décès, vous pourriez être privé du droit à la prestation de décès de conjoint dans certaines conditions, notamment : le fait de vivre séparés et éloignés; une division antérieure des avoirs de retraite; une ordonnance d'un tribunal; une entente de séparation ou tout autre contrat de famille au sens de la loi à l'égard du mariage ou de la relation s'apparentant à un mariage. Si vous désirez obtenir plus de précisions, nous vous recommandons fortement d'obtenir un avis juridique indépendant avant de signer cette formule. Si vous ne pouvez pas attester des énoncés ci-dessus, vous n'avez pas le droit de recevoir la prestation de décès de conjoint.

Date (jj/mm/aaaa)

Nom du conjoint

Signature du conjoint

Attestation ou droit du « conjoint » survivant aux régimes immobilisés

Partie B – À remplir par le représentant de la succession

À titre de représentant de la succession du Rentier, j'ai examiné les définitions du terme « conjoint » que mon représentant m'a fournies. Par les présentes, j'atteste ce qui suit (cocher une seule case) :

Le conjoint a droit à la rente

- i) _____ est le conjoint survivant du Rentier aux termes de la Législation sur les pensions qui régit ces fonds immobilisés,
- ii) au meilleur de ma connaissance, il n'y a aucune autre personne qui pourrait être considérée comme le conjoint du Rentier, et
- iii) je confirme l'attestation fournie à la Partie A.

OU

Il n'y a aucun conjoint ayant droit à la rente

Le Rentier **n'a pas** de conjoint survivant aux termes de la Législation sur les pensions qui régit ces fonds immobilisés ou le Rentier a un conjoint survivant, mais cette personne n'a pas droit à la prestation de décès de conjoint en raison d'une situation préexistante (*veuillez consulter la note* à la page précédente*).

Date (jj/mmm/aaaa)

Nom du représentant de la succession

Signature du représentant de la succession